

Les ratios financiers sous la loupe



Mandaté par l'UPTR pour réaliser une étude annuelle de la santé financière globale du secteur du transport, le bureau de conseil BDO est spécialisé notamment dans l'analyse financière des entreprises.

Derrière le jargon technique des spécialistes de la finance se cachent, pour chaque entrepreneur, des indicateurs objectifs de la santé économique de leur entreprise.

Publiés à la Banque Nationale de Belgique, les comptes annuels de chaque société permettent à tout un chacun de se faire une idée assez claire de qui sont les partenaires commerciaux avec qui on envisage d'entamer (ou d'éviter d'entamer...) une relation commerciale.

Derrière les termes « ratios », c'est un scanner (quasi médical) qui renseigne l'état de santé de chaque société. A la demande de l'UPTR, BDO a opéré une tentative d'explication à déchiffrer ci-après.

Michaël Reul, Secrétaire général UPTR.

Les ratios financiers constituent la technique d'analyse financière par excellence. Ils permettent en effet, d'une part, d'apprécier la situation financière d'une entreprise, et, d'autre part, ils permettent au chef d'entreprise de mieux préparer ses décisions ou, à tout le moins, de mieux visualiser l'impact de celles-ci sur la santé financière de sa société.

Les ratios financiers sont un rapport entre des rubriques clés des comptes annuels, et visent à mettre en évidence certains phénomènes qui n'apparaissent pas clairement à la simple lecture de ces comptes.

L'analyse de ces ratios doit idéalement s'effectuer à la fois dans le temps, sur une période de quelques mois à 5 ans maximum, et dans l'espace, en comparant les ratios de l'entreprise à ceux du secteur dans lequel elle est active.

Il existe un grand nombre de ratios, mais seuls une quinzaine d'entre eux sont fréquemment utilisés. Quels que soient les ratios retenus, il est courant de les regrouper dans les familles suivantes :

- liquidité : la liquidité concerne la

capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements à court terme ;

- solvabilité : elle présente quant à elle la capacité de l'entreprise à faire face à l'ensemble de ses engagements financiers, et donc à soutenir son activité sur le long terme ;

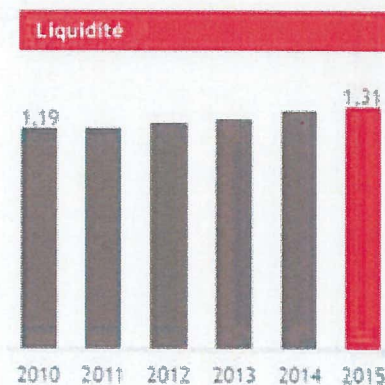
- rentabilité : la rentabilité mesure la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices.

Dans cet article, seuls 5 ratios sont présentés. Pertinents, couvrant les 3 familles thématiques usuelles listées ci-dessus, simples à calculer et à interpréter, ce sont ceux que nous recommanderions si les chefs d'entreprise ne devaient en retenir que quelques-uns.

1. Liquidité au sens large

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes échéant dans l'année, avec ses actifs dits « circulants » (stocks, créances commerciales, comptes bancaires...), a priori convertibles en cash endéans les 12 mois. À une date donnée, un ratio supérieur à 1 signifie donc que l'entreprise devrait pouvoir faire face

à ses engagements à court terme, sans avoir par exemple à vendre ses actifs opérationnels (bâtiment, équipements...).



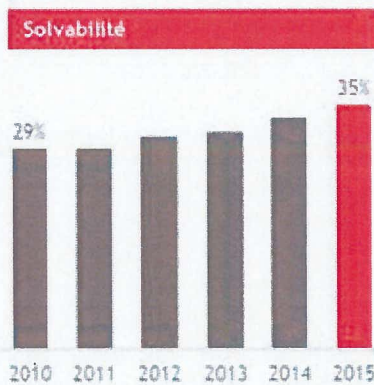
En 2015, la liquidité des transporteurs s'est légèrement améliorée, sous l'effet d'un raccourcissement du délai de paiement des clients (de 61 à 60 jours en moyenne) et d'un allongement du délai de paiement des fournisseurs (de 50 à 51 jours). Elle passe ainsi de 1,28 en 2014 à 1,31 en 2015. Malgré cette amélioration, environ 3 transporteurs sur 4 ont des problèmes de liquidités à cause de la taxe kilométrique selon une étude publiée par Gaydon en mars 2016.



2. Degré d'indépendance financière (%)

Le degré d'indépendance financière (également appelé ratio de solvabilité) indique dans quelle mesure l'entreprise est financée par ses actionnaires. Un ratio élevé montre aux créanciers, et aux investisseurs potentiels, que les actionnaires ont confiance en leur société.

En 2015, la solvabilité du secteur du transport rejoint la moyenne belge (tous secteurs confondus) à 35%. Il s'agit du plus haut niveau sectoriel depuis 2008 (où la solvabilité s'établissait à 29%). Environ 12% des entreprises du secteur présentent encore des fonds propres négatifs (contre 16% en moyenne en Belgique) ; les créanciers de ces sociétés courent le risque qu'en cas de liquidation ou de faillite, la société ne puisse faire face au remboursement de leur créance.

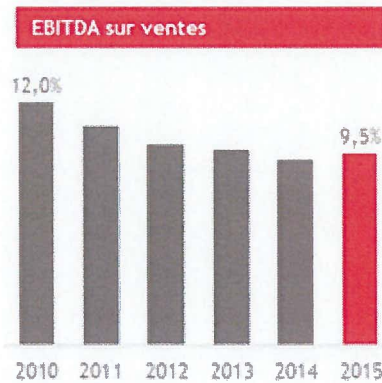


3. EBITDA sur ventes (%)

L'EBITDA (*Earnings Before Interests, Taxes and Depreciation*), n'est autre que le résultat d'exploitation de l'entreprise, avant déduction des amortissements. Ce ratio de rentabilité mesure l'efficacité de l'exploitation courante de l'entreprise ; un pourcentage élevé témoigne d'une bonne efficacité commerciale et opérationnelle. L'abstraction des amortissements permet d'éliminer l'impact de la politique comptable en la matière ainsi que du cycle d'investissement.

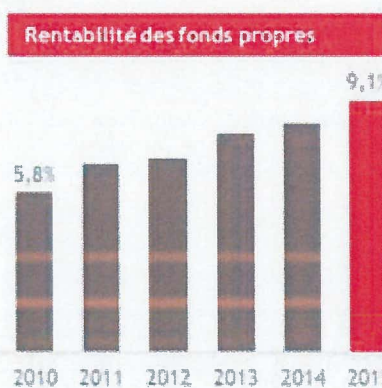
La marge EBITDA sur ventes des transporteurs, en chute entre 2009 (où elle s'établissait à 13%) et 2012 (10%),

semble se stabiliser depuis lors. Le secteur affiche en 2015 un ratio de rentabilité de 9,5% (contre environ 8% pour la moyenne belge, tous secteurs confondus)



4. Rentabilité des fonds propres (%)

Du point de vue de l'actionnaire, la rentabilité des fonds propres est importante, car elle constitue la mesure finale de la rentabilité de sa « mise », après déduction des charges d'intérêts et des impôts. En d'autres mots, ce ratio mesure le rendement généré par chaque euro investi par l'actionnaire dans sa société. De manière générale, un ratio élevé témoigne d'une bonne rentabilité.

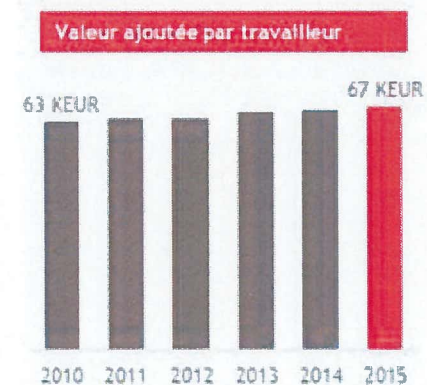


Dans le secteur du transport, la rentabilité sur fonds investis (9,1% en 2015) est en augmentation constante depuis 2009 (4,5%), et excède même la moyenne belge depuis 2014. Il faut cependant rester prudent car cela peut également signifier, selon les cas, une relative faiblesse des fonds propres.

5. Valeur ajoutée par travailleur (EUR)

Ce ratio est une mesure fréquemment utilisée pour établir la productivité au sein de l'entreprise. C'est un ratio de performance, mais aussi d'efficacité et de rentabilité brute.

La valeur ajoutée par travailleur dans le secteur du transport, de l'ordre de 67.000 EUR en 2015, est en augmentation régulière depuis 2009, et est même légèrement supérieure à la moyenne belge, qui suit la même évolution.



Il convient enfin de remarquer que le calcul des ratios financiers ne constitue pas une fin en soi. Ils ne deviendront un véritable outil de gestion et d'aide à la prise à la décision que s'ils sont correctement interprétés, et si, sur base d'objectifs préétablis, les actions correctives appropriées sont prises (qu'elles soient d'ordre opérationnel, organisationnel et/ou comptable).

En cette période d'incertitude et de renforcement des conditions de financement de PME, prendre des mesures afin d'améliorer la liquidité, la solvabilité ou encore la rentabilité de son entreprise n'est certainement pas du luxe. En tout état de cause, nous ne pouvons que recommander aux chefs d'entreprise de consulter leur conseiller financier dans cette démarche de gestion essentielle.

Alexandre Streel
Partner - Advisory - Corporate Finance
BDO Liege Office
alexandre.streel@bdo.be
Tél. +32 87 69 30 00 - www.bdo.be